

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE BOIS JÉROME ST OUEN
27620

l'EURE

Séance du **26 juillet 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	15

L'an **deux mil vingt deux**et le **Mardi 26 juillet**à **20 h 00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François, Maire**

Date de la convocation
19/07/2022

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT 1^{ER} Adjoint ; M. DAÛY Serge, 2^{ème} Adjoint ; Mme JORRE Béatrice ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme CHAMPION Laure ; M. RUTARD Fabrice ; M. GUYADER Alain ; M. GAVELLE Lionel ; Mme TABOUREL Juliette ; Mme ROZANSKI Virginie ; M. CHRISTIAENS Thomas

Absents excusés : Mme PRUVOT Gaëlle donne pouvoir à Mme Juliette TABOUREL ; M. CHOPINET Jean-Noël donne pouvoir à M. DAÛY Serge ; Mme LAMARRE Nathalie donne pouvoir à Mme Laure CHAMPION

Date d'affichage
19/07/2022

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

Objet : Délibération pour englober la salle de réchauffe de la salle polyvalente dans le projet crèche.

Objet de la Délibération

Le projet architectural de la mini-crèche repose depuis le début sur la surface des locaux pouvant être mis à disposition en raison de normes propres à ce type de structure.

Il s'avère qu'une erreur de calcul de la surface a été commise lors des premières mesures effectuées par le chargé de projet de la mini crèche.

En conséquence la surface telle qu'elle a été définie lors du montage du projet est insuffisante pour permettre l'éligibilité du bâtiment à l'installation de la mini crèche.

Afin de répondre à cet obstacle, Monsieur le maire propose au conseil municipal de modifier le périmètre des locaux qui seraient mis à disposition de la mini crèche, en y incluant la salle de réchauffe de la salle polyvalente.

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**N° de délibération
2022/40**

Délibération rendue exécutoire
Par transmission en Préfecture

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote le rattachement de la salle de réchauffe de la salle polyvalente dans le projet crèche à :

- 14 voix pour
- 1 voix contre

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois-Jérôme-St-Ouen, le 26 juillet 2022

Le Maire,

Jean-François WIELGUS

Le secrétaire de séance,

Serge DAÛY